




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-70**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1149930-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU  
RHÔNE ET DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FSIL - TRANCHE 2019**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et  
Gestion  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme BONTHOUX Odile

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE ET DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FSIL - TRANCHE 2019  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville s'est engagée, conformément au décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces public, à produire et financer la programmation de travaux de mise en accessibilité de ses espaces publics. A ce titre, elle a mis en place son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) prévoyant des travaux sur les établissements recevant du public (ERP) existants sur une période de 9 ans (2016-2024). Ce document a été approuvé par la Préfecture le 18 novembre 2015 sous le numéro d'enregistrement AD AP 013 001 15A 0554.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2017, vous avez sollicité la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de l'Etat en faveur de l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, 56 ERP ont fait l'objet d'une mise en accessibilité. Afin de poursuivre cette effort, il est proposé de déposer une nouvelle demande de subventions pour les travaux repérés dans la troisième tranche de l'Ad'AP. A ce titre et pour l'année 2019, la Ville a programmé les travaux de mise en conformité de 31 ERP. Ces travaux diffèrent en fonction de chaque bâtiment, mais il s'agit le plus souvent de :

- Améliorer la signalétique, poser des pictogrammes normalisés
- Améliorer les cheminements intérieurs et extérieurs des ERP
- Aménager des cabinets d'aisance adaptés, dont le nombre dépend de la configuration des

locaux

- Remplacer les éclairages insuffisants
- Installer des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes
- Aménager des rampes d'accès quand les dénivelés ou ressauts sont important
- Installer des balises sonores pour signaler les entrées
- Remplacer les tapis qui font obstacles aux roues des fauteuils roulants
- Aménager des accueils adaptés
- Contraster les nez de marche
- Pose des bandes d'éveil de vigilance
- ...

Le coût prévisionnel global des travaux est de **1 096 146€ TTC** soit **913 455 € HT**, réparti de la façon suivante :

<b>COUT HT</b>	<b>FINANCEMENTS</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux (%)</b>
<b>913 455,00</b>	Département	350 000,00	38,32%
	Métropole	106 727,50	11,68%
	Etat DSIL	182 691,00	20,00%
	Autofinancement Commune	274 036,50	30,00%
	<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>913 455,00</b>	<b>100%</b>

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'un montant de 350 000 € (soit 70 % de la base subventionnable plafonnée à 500 000€) et de l'Etat dans le cadre du FSIL en faveur de l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.
- **APPROUVER** le plan de financement tel que figurant dans le rapport ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière du Conseil Départemental et tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2019-70 - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE ET DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FSIL - TRANCHE 2019

Présents et représentés : 50  
Présents : 42  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 50  
Pour : 50  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»